

APPRENDRE À PORTER SECOURS AU SERVICE DE L'ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

L'Attestation de Première Éducation à la Route pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires comporte des objectifs de savoirs et de savoir faire concernant les règles élémentaires de premiers secours : ① se protéger et protéger, ② donner l'alerte, ③ porter secours.

Le programme Apprendre à Porter Secours (note de service n°97-151 du 10 juillet 1997, paru au BO n° 27 du 17 juillet 1997) permettra aux élèves de reconnaître une situation d'urgence et de savoir protéger, alerter et effectuer certains gestes en attendant l'arrivée des secours, à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'enseignant, lui-même, dispense le programme en se basant sur les orientations suivantes :

- ⇒ approcher les comportements adaptés face à une situation d'urgence à l'aide de projets interdisciplinaires s'intégrant à l'éducation pour la santé ;
- ⇒ adapter cet apprentissage au développement de l'élève en utilisant des situations de complexité croissante. Cette formation s'inscrit donc dans le temps avec des phases de découverte et de réactivation.

À l'issue du cycle 3, l'élève sera capable :

- ⇒ d'effectuer une protection ;
- ⇒ d'alerter le service adapté à la situation d'urgence (SAMU : le 15 — gendarmerie : le 17 — pompiers : le 18) ;
- ⇒ d'effectuer une alerte complète pour permettre une réponse adaptée ;
- ⇒ d'affirmer la présence ou non de l'état de conscience ;
- ⇒ de basculer la tête d'une personne inconsciente ;
- ⇒ de décrire l'état de ventilation ;
- ⇒ d'appliquer les conseils donnés par le médecin du SAMU,
- ⇒ d'installer la personne en position d'attente (après avis du médecin régulateur du SAMU).

L'inspection académique de la Côte-d'Or s'est engagée dans la mise en place de ce programme. Deux référents (Christophe PETITJEAN, chargé de mission, tél. : 03.80.68.13.36, docteur Nadine LABAYE, tél. : 03.80.68.13.17) peuvent répondre à vos interrogations.

À VELARS-SUR-OUCHÉ, UNE JOURNÉE « ROULEUR » ET « RANDONNEUR »

Le lundi 23 juin, j'ai organisé pour mes 24 élèves de C.M.2 de l'école de Velars, une sortie vélo et une course d'orientation qui s'inscrivaient dans le cadre des A.P.P.N. (activités physiques de pleine nature). Le regroupement de ces deux activités sur une même journée me semblait intéressant par son originalité et par les comportements qui seraient développés par les élèves en tant que rouleurs et randonneurs. En effet, cette sortie se voulait le réinvestissement du cycle d'orientation fait en classe et permettait également d'aborder en situation réelle la sécurité à bicyclette.

Les conseils du C.P.C. E.P.S. et le prêt de casques par la Prévention MAIF m'ont été précieux dans l'organisation de cette action.

Les parents et les enfants de ma classe avaient été sensibilisés à l'enjeu pédagogique de ce projet.

Le 23 juin, quatre groupes de niveau étaient constitués en fonction de leurs performances cyclistes. Accompagnés d'un adulte, ils se rendaient de Velars à Plombières en vélo. Une pause à mi-parcours permettait de faire le point et de se désaltérer. Nous avons laissé vélos et casques à l'école de Plombières où ils étaient en sécurité et de là, nous avons pris le bus STRD jusqu'au parc de la Colombière à Dijon. La plupart des enfants utilisaient les transports urbains pour la première fois et leur comportement en témoignait. L'activité orientation s'est déroulée en deux temps : une partie rallye avec plan et photos et une partie orientation avec plan et boussole.

Le cadre du parc, sécurisant et inconnu à la fois, m'a semblé très adapté.

Nous avons, en fin de journée, fait le chemin inverse, fatigués mais le cœur léger !

Loïc DARLEY, enseignant à l'école élém. de Velars-sur-Ouche



Parcours d'orientation

Vous pouvez nous faire part de vos remarques et suggestions, en écrivant à C. PETITJEAN, par courrier adressé à l'I.A. Côte d'Or Bureau 206 B.P. 1545 21035 DIJON CEDEX ou par Email : ce.innovalo21@ac-dijon.fr



ACTUALITÉ



Le vendredi 28 juin, les élèves de C.M.2 des écoles des Varennes et de Château de Pouilly se sont rendus dans leur futur collège de secteur, sous la conduite de leur enseignant et accompagnés par les référents sécurité de la ville de Dijon.

Sur le parcours, leur vigilance a été demandée et leur attention attirée sur tous les aspects de sécurité rencontrés. Ainsi, les élèves ont été sensibilisés au trajet et à l'attitude à adopter pour appréhender les zones les plus dangereuses (carrefours, traversées d'artères à double voie...). Les élèves ont été ainsi préparés à appréhender en toute sécurité leur prochaine rentrée scolaire.



Échos d'écoles

Supplément au bulletin
départemental – N° spécial – Septembre 2003

L'Attestation
de Première
Éducation
à la Route

Équipe de rédaction :

Groupe de réflexion :
MM. De Moliner et Jauniau (CPC EPS),
M. Péchoux-Prost (correspondant sécurité),
Mme Dirand (CPC),
Mme Labaye (médecin conseiller technique),
Mmes Jauniau, Roizot, Chevalier et M. Matthieu (enseignants),
M. Baptistini (USEP) et
M. Petitjean (chargé de mission à la valorisation de l'innovation pédagogique).



Sommaire :

- Évaluer l'aisance à vélo : un partenariat avec la prévention MAIF .. p.2
- La prévention routière p.3
- Référents sécurité routière : une vocation ! P.3
- Des apprentis-piétons p.3
- A.P.S. au service de l'APER p.4
- Actualités p.4

ÉDITORIAL

Dans la circulaire du 25 octobre 2002 relative à la mise en œuvre d'une première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires, le ministre de l'Éducation nationale annonce la mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route. Délivrée à l'issue de la scolarité primaire, elle validera l'apprentissage de règles et de comportements d'usagers de la route qui s'intégrera obligatoirement à différents domaines d'activités de l'école et ce, dès cette année scolaire.

L'enjeu est de taille puisque l'on vise la diminution des accidents de la circulation qui, dès 10 ans, représentent la première cause de mortalité infantine.

Pour y parvenir, il convient d'entreprendre un parcours pédagogique dont les objectifs sont :

- de faire connaître les règles de sécurité, leur justification, leur bien-fondé ;
- de mettre en œuvre des « savoir-faire » qui vont faciliter l'anticipation et le traitement de l'information ;
- de favoriser des « savoir-être » par le respect de la règle et des autres.

Ce numéro d'« Échos d'écoles » se veut le témoin d'actions déjà menées dans différentes écoles du département, actions qu'il y a lieu d'encourager, de poursuivre, de multiplier et même d'élargir à la communauté éducative toute entière. C'est en effet en associant les différents partenaires de l'école et prioritairement les parents que l'on parviendra à faire évoluer les pratiques des enfants au-delà du seul cadre scolaire et l'éducation à la route prendra ainsi tout son sens.

Anne Sivirine, inspectrice d'académie

L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE Citoyenneté partagée sur le chemin de l'école

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière, l'école élémentaire Francis Carco de Châtillon-sur-Seine s'est engagée dans des actions ayant pour but de sécuriser les déplacements autour de l'école.

Le moment fort de ce travail a été la journée du vendredi 18 octobre 2002. Les parents d'élèves, Mme la D.D.E.N. et des collègues retraités avaient été associés à cette journée dont l'objectif était de sensibiliser les 130 élèves de l'école et de leur apporter un début de formation en tant que piétons, rouleurs et passagers d'automobile ou bien d'autobus. Les adultes présents ont permis d'évaluer les besoins dans ce domaine.

Les ateliers de travail préparés étaient regroupés sous le titre : « L'élève et sa famille ; citoyenneté partagée sur le chemin de l'école ».



Evacuation de bus



INFO

La semaine de la sécurité aura lieu du 15 au 22 octobre 2003.



CONTACTS

- École élém. F. Carco à Châtillon-sur-Seine
☎ 03.80.91.02.31
- École élém. Voltaire à Dijon
☎ 03.80.68.28.73
- Dr Labaye à l'I.A.
☎ 03.80.68.13.17
- C. Petitjean à l'I.A.
☎ 03.80.68.13.36
- J.P. Péchoux-Prost, correspondant sécurité IA
IEN Dijon Sud
☎ 03.80.43.25.64
- Ville de Dijon, service éducation
☎ 03.80.74.52.88
- Prévention MAIF
☎ 03.80.78.52.00
- Prévention routière
☎ 03.80.43.31.52



L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE — Citoyenneté partagée sur le chemin de l'école SUITE DE L'ARTICLE DE LA PREMIÈRE PAGE

Ces 13 ateliers ont été organisés en collaboration avec différents partenaires :

- l'inspection académique de la Côte-d'Or (correspondant départemental de la sécurité routière),
- la préfecture de la Côte-d'Or,
- la Gendarmerie nationale (Escadron départemental de Sécurité Routière),
- le Conseil Général (ANATEEP),
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- l'association Prévention MAIF.

En fin de journée, un exercice d'évacuation d'autocar était organisé par l'ANATEEP.

Le travail a été poursuivi en cours d'année dans le cadre de l'Éducation à la citoyenneté, en particulier à l'aide des documents « La route et moi » (RENAULT).

D'autres actions plus ponctuelles étaient prévues :

- spectacle de marionnettes : « Le voyage du Petit Paul au pays de tous les dangers », organisé par l'Association PREVENTION MAIF le 23 mai ;
- piste de la Prévention Routière le 2 juin ;
- participation à la journée de la Sécurité civile le 14 juin avec visite du Centre de Secours.

Les équipes enseignantes se mobilisent pour sensibiliser les élèves à la sécurité routière.

Cependant, à l'entrée ou à la sortie de l'école, il est encore trop souvent constaté :

- des enfants passagers avant des voitures ;
- des enfants qui descendent de la voiture côté chaussée ;
- les passages protégés qui ne sont pas utilisés ;
- le non-port de la ceinture de sécurité aux places arrière des voitures ;
- le non-emploi des sièges adaptés à la taille des enfants ...



Exercice de Maniabilité

Le mardi 6 mai 2003, la piste Prévention MAIF vient s'installer à Beaune. Les enfants sont accueillis par une équipe de quatre personnes qui les encadre en présence de leurs enseignants.

Les ateliers proposés permettent de concentrer différents exercices d'adresse, d'équilibre et de maîtrise de la conduite du vélo. Chacun effectue le parcours, casqué. Slalom, bascule, obstacles à franchir, lancer de balle mettent à dure épreuve les participants. Tous s'appliquent, mêlant excitation et attention.

L'ensemble des activités a déjà été abordé lors des différentes séances proposées par les enseignants. Les élèves viennent ponctuellement tester leurs compétences et entendre, sous une forme différente, le message de prévention et de sécurité dispensé en classe.

LES 13 ATELIERS PROPOSÉS

Piste maniabilité vélo
Distance de freinage à bicyclette
Connaissance et entretien de son vélo : les dispositifs obligatoires (de jour et de nuit)
Réglementation rollers/trottinettes/bi-cross
Exposition « défi » MAIF
La traversée de la rue pour aller à la voiture
Jeu : les erreurs de la voiture
Les abords de l'école : recherche des points dangereux
Informatique et sécurité
Circulons sur le plan du quartier
Les déplacements du piéton
Sensibilisation à « Apprendre à porter secours »
mise en position latérale de sécurité
En cas d'accident : donner l'alerte
Passager automobile : le port de la ceinture

Cette journée a été assez lourde à mettre en place, mais son organisation en a été facilitée par une excellente coopération de tous les collègues de l'école.

J. MARTIN, directeur de l'école F. Carco à Châtillon-sur-Seine

ÉVALUER L'AISANCE À VÉLO : UN PARTENARIAT AVEC LA PRÉVENTION MAIF

L'équipe Prévention MAIF a pour seuls objectifs d'inculquer aux élèves des notions de prudence et de mettre à l'épreuve leur équilibre de cycliste. Comme le souligne l'un des animateurs : « ...si notre action peut sauver la vie d'un enfant ! ... »

La venue de cette piste est un point d'orgue dans le projet de deux écoles.

Certaines classes, dont une CLIS, participent à un cycle d'activités autour du cyclisme et de la prévention dont l'objectif, à terme, est le « P'tit tour à vélo USEP ».

D'autres classes de cycle 3 ont pour objectif une randonnée en endurance en préambule des 24 h de Beaune.



J.-M. CLUZEAU, C.P.C. E.P.S. à Beaune

ÉDUCER À LA ROUTE : UNE PRIORITÉ POUR LES INTERVENANTS DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Trop d'enfants sont encore victimes d'accidents de la route, en particulier sur le chemin de l'école. C'est pourquoi la Prévention Routière fait de l'Éducation Routière sa priorité. Développer chez l'enfant un comportement responsable et adapté à chaque situation et lui apprendre très tôt à partager la route avec les autres : une mission que la Prévention Routière propose en complément de l'éducation assurée par les parents et les enseignants.

L'association met donc à la disposition des enfants deux pistes d'éducation routière animées par des moniteurs de la police et de la gendarmerie.

Chaque séance comporte une partie théorique et une partie pratique avec bicyclette et kart à pédales sur une piste d'évolution pourvue de panneaux de signalisation, de feux tricolores, de passages piétons, etc... Par des tests, il est fait un inventaire des connaissances des enfants sur les règles de sécurité relatives à la circulation routière. Il s'agit de leur permettre d'apprendre à détecter les risques, repérer les dangers qui les guettent et à adopter le comportement le mieux adapté lorsqu'ils se déplacent à pied, à vélo ou lorsqu'ils sont transportés en voiture ou en bus.

Cette année 450 classes de C.M.1/C.M.2 du département, soit environ 12 000 élèves, ont bénéficié de l'évaluation théorique et pratique proposée par la Prévention Routière.

Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'apprendre aux enfants les règles du Code de la Route, il s'agit désormais d'évoluer vers une pédagogie de l'autonomie en passant du savoir au savoir-faire et au savoir-être.

G. CAILLAT, directeur départemental de la Prévention Routière

RÉFÉRENTS SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UNE VOCATION !

Dans le cadre du renforcement de la sécurité devant les écoles, la municipalité dijonnaise a mis en place six référents sécurité routière (emplois jeunes). Leur rôle est à la fois préventif et pédagogique puisqu'ils assurent la sécurité aux abords des écoles et qu'ils interviennent dans les classes. Ils sont présents en alternance (un jour sur deux) à proximité des écoles.

Latifa et Sandrine, référents sécurité routière, sont en poste à l'école Jean Jaurès II. Elles font traverser les enfants au passage piéton situé au niveau du feu tricolore. La tâche est rude car les automobilistes sont irrespectueux des feux et, les piétons traversent de manière anarchique.

Latifa intervient dans une classe avec le support d'un livret qui contient les règles élémentaires pour devenir un piéton modèle. Ce travail théorique s'accompagne d'une démarche pratique autour de l'école. En d'autres termes, le référent met en situation les enfants afin qu'ils comprennent les risques encourus par les piétons. Une vidéo est en cours de réalisation. Ce mini film mettra en scène les enfants dans leur environnement de tous les jours.

Le travail avec les cours moyens est différent, plus approfondi : Sandrine et Latifa répondent à la curiosité des enfants de cet âge. Les interventions sont inte-

ractives puisque les élèves sont interpellés sur divers sujets tels que la sécurité routière dans les journaux, la signification et l'utilité des panneaux de signalisation. Les référents ont souhaité accompagner les élèves lors de leur passage sur la piste de la Prévention routière. Elles ont pu constater les lacunes de tout un chacun et, comptent poursuivre leurs actions de prévention afin de remédier aux difficultés des élèves.

Voici quelques témoignages de parents et d'enfants recueillis devant les écoles :

Parents :

« Le fait que vous soyez là, c'est génial ! »,
« L'entrée n'est pas pratique, l'école est dangereuse. Je suis satisfaite de votre action. »

Enfants :

« Je ne m'attendais pas à ce qu'on parle des accidents dans les journaux de ma région ».
« Je regardais de droite à gauche, avant, pour traverser ».
« Je ne savais pas que les voitures n'avaient pas le droit de passer à l'orange. »
« J'ai appris le sens des panneaux ».
« J'ai compris le sens du cédez le passage ».

Latifa et Sandrine, référents sécurité routière ville de Dijon

DES APPRENTIS-PIÉTONS

Quarante-sept élèves des deux C.M.2 de l'école Voltaire à Dijon ont participé à un rallye pédestre organisé par l'Association Prévention MAIF.

Tout en cheminant dans les rues du centre ville, les enfants ont dû répondre à des questions tant sur la sécurité que sur la culture locale. Les adultes accompagnateurs étaient chargés d'évaluer leur comportement de piéton, leur respect des règles de circulation et leur courtoisie. Les élèves ont reçu un diplôme de piéton citoyen.

Une action de ce type a le mérite de mettre les enfants en situation réelle de piéton et de les sensibiliser à la richesse du patrimoine local.

École élémentaire Voltaire à Dijon.



DOCUMENTS UTILES

Des brochures diverses sont disponibles aux adresses suivantes :

• Préfecture : [Bureau de la Sécurité routière]
• Association Prévention Routière [http://www.preventionroutiere.asso.fr]

• Association Prévention Maif [http://www.maif.fr/site1/index1.html]
• D.D.E. : 57 rue de Mulhouse - 21000 Dijon.

SITES INTERNET :

• EDUCNET : http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm

• Ministère de l'équipement : http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr

• I.A. de Strasbourg : http://www.ia67.ac-strasbourg.fr/securout/index.htm

• Sécurité pour tous : http://www.securite-pour-tous.com/enseignants/fiches.htm

